



HONORAIRES AGENCE

TRANSACTION

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES AGENCE TTC (prix TVA incluse à 20%)
Jusqu'à 100 000 €uros	7 % maximum
De 100 001 à 200 000 €uros	6 % maximum
De 200 001 à 300 000 €uros	5,5 % maximum
De 300 001 à 500 000 €uros	5 % maximum
+ de 500 000 €uros	4 % maximum
Une négociation du prix de vente à la baisse implique un nouveau calcul des honoraires d'agence.	Les honoraires d'agence sont à la charge du vendeur.

HONORAIRES DE LOCATION

à la charge du bailleur et du locataire selon le décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 pour un logement loué vide ou meublé

H.C.L = 10 €uros TTC / m² habitables pour les prestations liées à la visite, au dossier, à la rédaction du bail

H.edl = 3 €uros TTC / m² habitables pour les prestations liées à l'état des lieux.

Le montant des honoraires à la charge du locataire pour les prestations mentionnées ne peut excéder celui facturé au bailleur pour ces mêmes prestations.

HONORAIRES de location à usage commercial ou professionnel

à la charge du bailleur et du locataire :

10 % du loyer annuel hors charges.